PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
=-=-=-=-=-=-=-=
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT
=-=-=-=-=-=-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
=-=-=-=-=-=-

RECTIFICATIF N° 71/399 du 11/12/71
au DECRET N°71/322 du 27/9/71 portant nomination de Mr BATHEAS-MOLLOMB Stanislas-Charles, Professeur de Lycée, en qualité de Directeur Général des Services de Bibliothèques, D'Archives et de Documentation .

:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°71/321 du 27/9/71 portant création de la Direction Générale des Services de Bibliothèques, d'Archives et de Documentation;

Vu le Décret 71/322 du 27/9/71 portant nomination de Mr BATHEAS-MOLLOMB Stanislas-Charles, Professeur de Lycée, en qualité de Directeur Général des Services de Bibliothèques, D'Archives et de Domentation;

Vu le Décret n°64/4 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de représentation accordées aux titulaires de postede poste de direction et de commandement;

Le Conseil d'Etat entendu;

D E C R E T E :

ARTICLE Ier:- L'article 3 du Décret n°71/322 du 27 septembre 1971 susvisé est modifié comme suit:

AU LIEU DE :

Le présent Décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo .

L I R E :

Mr BATHEAS-MOLLOMB aura droit à l'indemnité de représentation prévue à l'article 3 du Décret n°64/4 du 7 Janvier 1964, à compter du 7 Novembre 1970, date à laquelle il a été chargé de préparer les textes règlementaires et d'assurer la mise en place des structures de Bibliothèques, d'Archives et de Documentation.

ARTICLE 2/- Le présent Décret sera publié selon la procédure d'urgence, enregistré et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 11 Décembre 1971

Commandant Marien N'GOUABI.-

Par le Président de la République ,

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail

Charles N'GOUOTO.-

Pour Le Ministre des
Finances et du Budget en
mission
Le Ministre du Développement,
Chargé de l'Agriculture, des Eaux et
Forêts

A. D I A W A R A .-